

## Foire aux questions / Réponses aux questions posées par les participants intéressés.

1) Les solutions nécessitent-elles une licence d'exportation militaire nationale étrangère pour être éligibles à votre considération ?

Il existe des lois existantes sur l'importation et l'exportation qui doivent être respectées.

Recommandez le respect de vos exigences nationales en matière de licences d'exportation. Après quoi, une fois la confirmation de l'intention de participer reçue, le MDN et les FAC aborderont les restrictions d'importation de fournitures canadiennes (le cas échéant) sur les logiciels respectifs.

2) Le calendrier est très court pour demander une licence d'exportation si nous devons faire une démonstration au Canada.

De plus, le calendrier peut entrer en conflit avec l'événement OTAN CWIX qui implique tous les fournisseurs de systèmes IRM&CM. L'événement d'évaluation peut-il être reporté en septembre ou plus tard ?

L'hôte de l'événement reconnaît les dates prévues pour le déroulement du CWIX (5-23 juin 2024). Une fois la date de publication de l'annonce (W6820-4502740874) expirée, le 23 mai 2024, les discussions avec tous les participants intéressés commenceront et aideront à déterminer la date appropriée pour ladite évaluation.

3) Processus d'évaluation :

a) Le logiciel doit-il être installé par le fournisseur avant la phase de test prévue sur 10 jours ?

En bref - Non. Le logiciel du fournisseur sera intégré dans le cadre de l'événement avec l'aide du personnel d'évaluation (et de l'assistance technique locale si nécessaire), préservant ainsi l'intégrité de l'événement et protégeant les informations exclusives du fournisseur.

b) La période de formation au logiciel avant les 10 jours ou pendant la phase de test est-elle prévue sur 10 jours ?

La formation fera partie de la phase d'essais/tests. La formation est censée être très basique, c'est-à-dire. l'introduction répondra au besoin. Le personnel fera preuve de flexibilité pour faciliter le transfert des connaissances aux utilisateurs.

c) Est-il attendu que les fournisseurs (étrangers/nationaux) soutiennent les utilisateurs/l'équipe d'évaluation pendant toute la période de la phase d'essai ?

Une fois le logiciel du fournisseur monté, un minimum de personnel du fournisseur est requis. On s'attend à ce que l'assistance du fournisseur soit disponible sur appel.

d) Annexe A : Pouvons-nous demander un PC avec une meilleure carte graphique (exemple NVIDIA RTX ou similaire)

Malheureusement, le MDN et les FAC sont limités dans la demande de configurations de système spécifiques. La plateforme est telle que décrite.

4) Le MDN couvrira-t-il certains coûts ou est-il prévu que le fournisseur assumera tous les coûts ?

Si les frais d'accueil sont approuvés, le MDN et les FAC couvriront les frais du repas de midi et des pauses-café.

5) Existe-t-il un processus pour supprimer le logiciel de la solution du fournisseur après la période d'essai ?

Le MDN et les FAC utiliseront un serveur supplémentaire pour héberger tous les logiciels du fournisseur. Une fois la tâche terminée (c'est-à-dire le rapport), les informations exclusives seront supprimées ; c'est-à-dire que rien ne sera conservé par le MDN/les FAC (c'est-à-dire le GC (ou les organisations associées)).

6) Un débriefing est-il prévu pour les fournisseurs après la période d'essai, spécifiquement sur la manière dont les solutions respectives répondent aux exigences/besoins IRM-CM du Canada ?

Oui – l'objectif du MDN et des FAC est de fournir des « commentaires » aux fournisseurs respectifs. Ces commentaires se concentreront sur les performances des soumissions respectives des fournisseurs.

7)Le Canada peut-il préciser si ce processus est géré par SPAC ou par le MDN/FAC ? La section 1.4.6 demande aux fournisseurs d'adresser les demandes de renseignements exclusivement au responsable des achats de SPAC, mais la section 1.4.9 fournit des renseignements sur un point de contact du MDN/des FAC. Le processus est géré par le MDN.

Toutes mes excuses pour la confusion. Cet événement est surveillé par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Nonobstant les sections 1.4.6 et 1.4.9, veuillez adresser toutes les demandes de renseignements concernant l'annonce (W6820-4502740874) à Debbie McCormack, POC du MDN, qui relèvera du Capc Eldridge.

8)Le Canada prévoit-il limiter le nombre de fournisseurs qui seront invités à assister à l'événement de mobilisation ? Si oui, combien d'invitations seront disponibles et sur quelle base le Canada sélectionnera-t-il les fournisseurs à inviter ?

Il n'y a pas de limite quant au nombre d'invités. Si le nombre de participants dépasse notre capacité d'accueil, un deuxième événement sera organisé. Si un deuxième événement est requis, le Canada utilisera ce moyen pour mettre à jour l'affiche (W6820-4502740874), et toutes les activités précédentes des fournisseurs participants seront classées séparément et sauvegardées jusqu'à ce que toutes les évaluations puissent être menées comme un seul événement. Pour réaffirmer - TOUTES les activités des fournisseurs seront évaluées en même temps et dans le cadre d'un seul événement.

9) Le Canada peut-il clarifier la date limite pour les réponses des fournisseurs ? L'annexe C 2.0.1 indique que les commentaires doivent être reçus le 20 mai 2024, mais la section 1.4.8 indique que les réponses doivent être reçues le 24 mai 2024. La date de clôture est le 23 mai 2024 à 23 h 59 HNE.

Toutes mes excuses pour la confusion. Ne tenez pas compte de la date de rétroaction de la référence Annexe C 2.0.1. La date de clôture officielle pour les « commentaires » et « l'intention » de participer à l'événement décrit (W6820-4502740874) est le 23 mai 2024. Après quoi, une date appropriée (après la conduite du CWIX - du 5 au 23 juin 2024) pour le déroulement de l'événement décrit sera communiqué via ces moyens.

10) Qu'est-ce que le Canada demande aux fournisseurs de soumettre avant la date limite du 20 au 24 mai 2024 :

Le Canada demande-t-il des réponses à l'ensemble complet des exigences de l'annexe B ? Si tel est le cas, recherchez-vous simplement des réponses Oui/Non pour savoir si la solution du fournisseur prend en charge chaque exigence, ou demandez-vous également une description de la manière dont la solution prend en charge chacune d'elles ?

De même, le Canada demande-t-il des réponses à l'ensemble complet de questions de l'annexe C ? Ou ces questions sont-elles simplement destinées à être examinées par les fournisseurs avant l'événement d'engagement ?

L'annexe B donne aux fournisseurs la possibilité de s'auto-sélectionner, sans donc chercher de réponses oui/non. Cela devrait donner aux fournisseurs la possibilité de déterminer s'ils

souhaitent participer conformément au (W6820-4502740874, annexes B et C, c'est-à-dire les exigences et l'intention de participer).